

CALGARY – Le ministre fédéral de l'Agriculture, Gerry Ritz, a annoncé jeudi une contribution de 7,5 millions \$ pour la création, la mise en place et l'administration d'un système national d'information sur la traçabilité du bétail, qui devrait intégrer d'ici 2016 les données de divers acteurs de l'industrie.

C'est le Service de la traçabilité agricole du Canada qui devra constituer et mettre en place cette base de données. Le Service de la traçabilité agricole du Canada est une nouvelle société à but non lucratif qui met en commun l'expérience de l'Agence canadienne d'identification du bétail et celle d'Agri-Traçabilité Québec.

Selon le ministre Ritz, la base de données «permettra de réduire la paperasserie administrative et ira de pair avec le travail accompli par l'Agence canadienne d'inspection des aliments dans le cadre du Portail national d'information sur la traçabilité».

La traçabilité permet de suivre un produit ou un groupe de produits — animaux, plantes, produits alimentaires et intrants agricoles — d'un point de la chaîne d'approvisionnement à un autre.

Le ministre Ritz a expliqué jeudi que plusieurs pays, comme le Japon, la Corée du Sud et les pays de l'Union européenne, veulent des assurances quant à la traçabilité du bétail avant de faire affaire avec des producteurs canadiens. Mais ces informations peuvent aussi être très utiles en cas de catastrophes naturelles, pour déterminer avec précision la composition des troupeaux.

Le président du Service de la traçabilité agricole du Canada, Terry Kremeniuk, a indiqué qu'une fois le système mis en place, on pourra inventorier de façon précise les stocks de bovins, de vaches laitières, de porcs, de brebis, de bisons, de chèvres, de chevaux et de volailles. Il a précisé que cet inventaire pourra par exemple être très utile en cas d'épidémies.

Étiquetage des viandes

Par ailleurs, le ministre a soutenu qu'une décision de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est attendue vers le 20 octobre dans le litige qui oppose le Canada et les États-Unis sur l'étiquetage de la viande. M. Ritz s'attend à une nouvelle décision favorable aux producteurs canadiens, et à ce que Washington fasse encore appel, pour la dernière fois.

Le gouvernement américain a appliqué en 2008 une loi qui oblige les producteurs étrangers à indiquer sur l'emballage de leurs viandes vendues aux États-Unis où l'animal est né, a été élevé et a été abattu. Ottawa soutient que cette mesure a coûté aux producteurs canadiens et étrangers des milliards de dollars. Cette politique aurait contribué à une réduction de moitié des exportations canadiennes de bœuf et de porc aux États-Unis. Des entreprises américaines soutiennent qu'elles n'ont pas les moyens d'accorder ce traitement particulier aux viandes importées, et des associations représentant l'industrie plaident que cette information n'est pas de réelle utilité pour le consommateur.

La mesure, appuyée par certains éleveurs américains, pourrait aussi contrevenir à l'Accord de libre-échange nord-américain, selon certains.

«L'industrie américaine est derrière nous dans ce dossier, a soutenu le ministre canadien. Ils poursuivent encore leur gouvernement pour les coûts qu'ils doivent assumer afin d'appliquer ces mesures que personne n'avait demandées.»

Il a aussi indiqué que le Canada est prêt à imposer aux États-Unis des tarifs douaniers par mesure de représailles, si l'OMC ne lui donnait pas raison.

Cet article [Mise en place d'un système national d'information sur la traçabilité du bétail](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#).

Consultez la source sur Lactualite.com: [Mise en place d'un système national d'information sur la traçabilité du bétail](#)